

28 SEP. 2006

N/Réf : CE/314494

- 2956 -

Monsieur le Sénateur,

Par lettre du 5 septembre 2005, vous avez bien voulu appeler mon attention sur les préoccupations de Madame Christiane LAMBERT, Présidente de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de Maine-et-Loire, concernant la décision de l'entreprise CELIA de cesser la collecte auprès d'une centaine de producteurs laitiers de votre département.

J'ai le plaisir de vous confirmer que les représentants de l'entreprise CELIA et les producteurs laitiers ont signé un accord le 13 juillet dernier, en Préfecture de Mayenne. Celui-ci doit permettre d'assurer la poursuite de la collecte de l'ensemble des producteurs laitiers de l'entreprise CELIA.

Par ailleurs, le fonds de restructuration, tel que recommandé dans le rapport sur l'avenir de la filière laitière française de juillet 2004, doit permettre de faciliter la nécessaire adaptation des outils industriels. Il est souhaitable qu'un tel outil soit rapidement mis en place.

L'audit interrégional, mis en place par la Direction régionale de l'agriculture et de la forêt des Pays de Loire pour analyser d'éventuelles pistes de restructuration de l'industrie laitière du bassin Grand-Ouest, doit permettre en outre, de proposer notamment, à l'entreprise CELIA des orientations d'avenir. Monsieur Yves TREDE, Ingénieur général du génie rural, des eaux et des forêts, vient d'être nommé, pour assurer une coordination de ces travaux entre les régions Pays-de-la-Loire, Bretagne et Basse-Normandie.

Par ailleurs, je puis vous assurer que, de son côté, l'Etat appuiera cette modernisation par la mobilisation de fonds communautaires dans le cadre du programme de développement rural national. Une nouvelle mesure applicable dès 2006 permettra d'accompagner la restructuration du secteur des industries du beurre et de la poudre de lait.

.../...

Monsieur Daniel RAOUL
Sénateur de Maine-et-Loire
Palais du Luxembourg
15, rue de Vaugirard
75291 PARIS Cedex 06

78, rue de Varenne - 75349 Paris 07 sp - Tél. : 01 49 55 49 55

J'ai suivi ce dossier avec beaucoup d'attention. C'est ainsi que j'ai rencontré le 5 septembre dernier les représentants des producteurs en conflit avec Célia, et le 8 septembre les représentants de l'entreprise Célia.

Vous vous interrogez également sur le contenu du projet de loi d'orientation agricole.

Ce projet de loi a l'ambition d'orienter la politique agricole française et de lui donner des perspectives durables pour permettre le maintien de la France au premier rang mondial de l'agroalimentaire, tout en préservant la diversité des territoires et des productions. Le texte engage des mesures fortes pour promouvoir une véritable démarche d'entreprise et améliorer les conditions de vie et de travail des agriculteurs. Il facilite la transmission d'unités économiques pérennes et favorise la consolidation des revenus des exploitants.

Enfin, il permet à notre agriculture de mieux répondre aux attentes de la société. J'ajouterai, aussi que la simplification de l'encadrement administratif de notre agriculture constitue un des objectifs essentiels du projet.

Ce texte, qui sera examiné par le Parlement début octobre, est le fruit d'un travail de concertation avec l'ensemble des organisations professionnelles agricoles et constitue un équilibre. Je ne doute pas qu'il sera amélioré et enrichi lors du débat parlementaire.

Souhaitant que ces informations puissent vous permettre de rassurer votre interlocutrice, je vous prie de croire, Monsieur le Sénateur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs. *de Célia*



Dominique BUSSEREAU